

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 février 2018, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Michelle Payette Mme Kim Bernatchez
 M. Arnold Holmes Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5834 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Formation MAPAQ
- 6.2 Projet de la Maison de la famille
- 6.3 Choix des dessins pour le livre de recettes
- 6.4 Politique MADA et Familiale
- 6.5 Bacs de déchets continuellement au chemin

Adoptée.

2018-RAG-5835 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE BUDGET DU 8 JANVIER 2018**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale budget du 8 janvier 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2018-RAG-5836 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 38 352.36 \$ et la liste des comptes payés au montant de 19 022.93 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 1^{er} février 2018 au montant de 70 489.46 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1^{er} février 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 74 249.56 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 18 661.54 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour janvier 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour janvier 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a eu aucun permis émis en janvier 2018.

2018-RAG-5837

FINALISATION DES TRAVAUX POUR LE PAARRM

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés à l'entrée du chemin Parc Industriel pour un montant subventionné de 29 610.63 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Et aussi que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à Publilux (site web www.LienMunicipal.com)

La directrice présente au conseil une demande de Publilux afin d'adhérer à leur site web. Ceux-ci mentionnent qu'en adhérant, il devient plus facile de retrouver la municipalité avec les moteurs de recherche. Comme la municipalité apparaît immédiatement avec n'importe quel moteur de recherche, et ce très facilement, le conseil ne voit pas l'utilité d'adhérer à cela.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à la FCM

La directrice présente au conseil une demande d'adhésion de la Fédération Canadienne des Municipalités. La municipalité a déjà adhéré aux fédérations qui la touchent directement et ne voit pas l'utilité d'adhérer à la FCM.

2018-RAG-5838

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FQM – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2.8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9.5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée.

2018-RAG-5839

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CENTRAIDE

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière sous forme de déjeuner du maire pour CENTRAIDE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire un déjeuner du maire, mais que celle-ci veut garder les profits afin de les remettre à un organisme à but non lucratif de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QU'il est quand même très important d'aider CENTRAIDE à continuer sa lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ à CENTRAIDE afin de les aider à continuer leur excellent travail.

Adoptée.

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPE –
SOLUTION UMQ (REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-
PORTNEUF-MAURICIE ET LAURENTIDES-OUTAOUAIS) DU 1^{ER}
JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités/au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Bois-Franc et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaire inc. en conséquence :

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- que l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;
- que la municipalité de Bois-Franc mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- que la municipalité de Bois-Franc s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Bois-Franc durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la municipalité de Bois-Franc joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- que la municipalité de Bois-Franc s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée.

2018-RAG-5841

PROPOSITION DE MOBILONDE

La directrice présente au conseil une proposition de Mobilonde afin d'installer un amplificateur de signaux cellulaire. La proposition présente trois options différentes à trois différents prix et nous ne pouvons savoir à l'avance lequel sera nécessaire à moins que le technicien vienne sur place pour faire des tests. Le conseil demande à la directrice de contacter Mobilonde à savoir s'ils peuvent venir faire les tests pour nous présenter une proposition avec l'appareil nécessaire et que si nous faisons l'achat, il nous crédite le montant payé pour les frais du technicien lors des tests.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière pour Les bourses de la relève

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour Les bourses de la relève. Le conseil préfère augmenter les dons pour les bourses étudiantes qui touchent directement les élèves de Bois-Franc.

2018-RAG-5842

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SCRI POUR L'AN 6 (2017)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2017 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi pour le lave-vaisselle

La directrice présente au conseil les prix qui lui ont été fournis pour faire le changement du lave-vaisselle. Comme les coûts pour un changement du lave-vaisselle seraient très élevés, le conseil préfère garder celui que nous avons présentement étant donné qu'il comble les besoins demandés.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Recouvrement de plancher dans la salle municipale

La directrice générale demande au conseil si elle peut aller de l'avant avec les soumissions pour le plancher de la salle municipale. Le conseil demande à la directrice de demander des soumissions chez Branchaud couvre plancher, chez CPL couvre-plancher et chez Tapis Gagnon. Celle-ci reviendra à la prochaine réunion avec les soumissions et une décision sera prise.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt des formulaires « liste des donateurs et rapport de dépenses »

La directrice dépose au conseil les rapports DGE-1038 Liste des donateurs et rapports de dépenses et plus précisément les sections 2, 3 et 4 du rapport. Tous les candidats ont déposé leur rapport, M. François Beaumont, M. Arnold Holmes, M. Philippe St-Jacques, Mme Sylvie Lévesque, Mme Michelle Payette, Mme Kim Bernatchez, Mme Julie Jolivette, M. Conrad Hubert et M. Armand Hubert.

2018-RAG-5843

DEMANDE D'UN BAC DE RECYCLAGE SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE ST-BONIFACE

CONSIDÉRANT QUE l'école St-Boniface a fait la demande afin d'obtenir un bac de recyclage de plus, car souvent, les deux sont trop pleins;

CONSIDÉRANT QUE nous encourageons énormément le recyclage puisque celui-ci est beaucoup moins dispendieux que l'élimination des déchets;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu qu'un bac supplémentaire soit fourni à l'école St-Boniface.

Adoptée.

2018-RAG-5844

SIGNATURE ET NOMINATION DU RESPONSABLE POUR LA SUBVENTION OBTENUE DU MCC POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a présenté en 2017 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc désire toujours participer au Programme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser Mme Julie Jolivette, mairesse à signer au nom de la municipalité de Bois-Franc la convention d'aide financière 2017-2018 dans le cadre du Programme. Mme Sylvie Lévesque, conseillère et Mme Kim Bernatchez, conseillère seront aussi nommées responsables conjointement avec Mme Julie Jolivette pour ce projet.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Ristourne de la MMQ

La directrice mentionne au conseil que la ristourne que nous recevrons de la MMQ cette année s'élève à 956 \$ pour 2017.

2018-RAG-5845

FORMATION MAPAQ

CONSIDÉRANT QUE nous avons comme projet de servir des repas à certaines occasion (festival, déjeuner du maire, etc.) et que dans ce cas, il est obligatoire d'avoir au minimum un membre ayant la formation de gestionnaire et un minimum de 10 % des membres ayant le cours de manipulateur des aliments;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que Philippe St-Jacques aille suivre la formation de gestionnaire au coût de 250 \$ et Julie Jolivette et Sylvie Lévesque iront suivre le cours de manipulateur à 125 \$ chacune. Il est aussi résolu que leur frais de déplacement soit remboursé.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5846

APPUI AU PROJET DE LA MAISON DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Maison de la famille concernant leurs demandes de subventions pour la réalisation du projet de relocalisation « faisons place aux rêves »;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille soutient de nombreuses familles de notre municipalité ainsi que des municipalités environnantes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de soutenir la Maison de la famille dans leurs demandes de subventions en envoyant la lettre d'appui suivante comme demandé :

« Par la présente, nous appuyons les demandes de subvention faites par la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation du projet de relocalisation “faisons place aux rêves”

La maison de la famille soutient de nombreuses familles de notre municipalité ainsi que des municipalités environnantes. Partageant ensemble le désir de créer des environnements favorable au bien être des familles, c’est pourquoi nous sommes fiers d’appuyer la réalisation de ce projet.

Cet appui est un témoignage de l’importance que la municipalité de Bois-Franc accorde au travail effectué par la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau.

Recevez, madame, l’expression de nos sentiments les meilleurs. »

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Choix du dessin pour livre de recettes

La directrice générale présente au conseil les dessins qui ont été faits par les élèves de l’école St-Boniface pour le livre de recettes qui est fait avec la collaboration de la bibliothécaire Angèle Lacaille. Le conseil doit choisir le dessin qui sera sur la page couverture du livre et ils sont tous présentés sans aucun nom d’élève afin que le choix soit complètement neutre. Comme le choix est très difficile à faire entre deux dessins et que ceux-ci ne représentent pas la même chose, le conseil choisit donc deux dessins, un qui sera sur la page couverture et l’autre sera inséré à l’endroit où débiteront les recettes sucrées. Le nom des gagnants sera dévoilé ultérieurement par les professeurs de l’école puisqu’ils sont les seuls à savoir quel élève a fait quel dessin.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Politique MADA et Familiale

La conseillère Michelle Payette fait un suivi sur ce dossier. Présentement, la politique avance bien, mais il manque encore quelques membres pour le côté familial dans le comité formé. Les conseillers mentionnent quelques noms de gens qui pourraient potentiellement être intéressés. Mme Payette fera les vérifications nécessaires auprès des personnes mentionnées et revenir à ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Bac de déchets au chemin

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne que certains citoyens laissent leurs bacs de déchets et recyclage au chemin continuellement. Il demande s’il y aurait possibilité d’aller voir ces personnes pour leur demander de ne pas le laisser constamment au chemin, car avec le déneigement et les camions lourds qui circulent sur la Route 105, les bacs sont complètement recouverts de neige et la cueillette de déchets et recyclage ne pourra être faite. De plus, ce n’est pas visuellement pas agréable.

2018-RAG-5847

ACHAT D'UN CAMION

CONSIDÉRANT QUE le camion que nous avons présentement est âgé et qu'il aurait besoin de beaucoup trop de réparations;

CONSIDÉRANT QU'un particulier a un camion à vendre et que celui-ci a aussi une pelle à l'avant ce qui nous permettrait de faire le déneigement de notre stationnement nous même et ainsi éliminer des coûts chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le camion proposé est en très bon état avec un bas kilométrage et que le prix demandé est très raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire l'achat du camion de Mario Alie au montant de 24 000 \$ équipements inclus et que ce montant soit pris directement dans le compte surplus accumulé non affecté plutôt que directement au budget.

Adoptée.

2018-RAG-5848

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale